

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 66, numéro 3, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105227ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105227ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (1998). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 66(3), 467–480.

<https://doi.org/10.7202/1105227ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

I. Le projet de loi n° 188 a été sanctionné le 20 juin 1998

La *Loi sur la distribution des services financiers* (1998, chapitre 37), mieux connue sous le nom de présentation du *Bill* – projet de loi 188 –, a finalement été adoptée le 19 juin dernier, après de nombreux mois de discussion et d'hésitation, puis sanctionnée le lendemain, malgré une levée de boucliers depuis un an contre son adoption. Deux facteurs expliquent cette législation, votée au forceps: la détermination du ministre Landry de boucler ce dossier avant de clore la session parlementaire de l'été et le manque d'intérêt de la population que n'ont pu lui insuffler la coalition et les différents groupes engagés dans la lutte contre le projet. On se souviendra que le ministre avait finalement décidé de procéder après avoir amendé certains aspects irritants du projet, notamment par l'introduction de l'interdiction faite aux individus qui vendent de l'assurance dans les Caisses de consentir également des prêts hypothécaires.

Voici certaines caractéristiques de cette Loi, qui remplace la *Loi sur les intermédiaires de marché*, au terme d'un processus de révision quinquennal:

- elle crée un organisme unique, le Bureau des services financiers, chargé de veiller à la protection du public;

- elle institue un Fonds d'indemnisation chargé d'indemniser les victimes de fraudes, de manoeuvres dolosives et de détournements de fonds dont peuvent être responsables les intervenants qui suivent, assujettis à la Loi: les représentants en assurance de personnes, les agents ou courtiers en assurance, les experts en sinistre, les planificateurs financiers, les représentants en épargne collective, en fonds d'investissement et en plans de bourses d'études, en somme la pléthore des représentants associés à la distribution des produits et services financiers;

– elle permet à certaines institutions de dépôts, comme les fiducies et les caisses populaires, de distribuer des produits d'assurance en respectant certaines règles particulières;

– elle autorise aussi l'offre de certains produits d'assurance par des distributeurs qui ne sont pas des représentants en assurance, c'est-à-dire des personnes qui, dans le cadre de leurs activités, offrent de façon accessoire, pour le compte d'un assureur, une couverture d'assurance liée aux produits qu'elles distribuent, à savoir: l'assurance voyage, l'assurance location de véhicules, l'assurance sur les cartes de crédit et de débit;

– enfin, la Loi prévoit la création d'une Chambre de la sécurité financière, formée par les groupes représentés, dont le mandat est de déterminer les règles de déontologie applicables aux représentants.

2. Les revenus des banques et des caisses canadiennes en 1996

Selon les données rendues publiques par Statistique Canada en juillet 1998, les banques, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie ont récolté des revenus totalisant 33 milliards de dollars pour l'ensemble des services qu'elles ont produits en 1996, les deux tiers de ce montant provenant de revenus nets d'intérêt et le dernier tiers généré par des frais de services. Ces revenus constituent 2,5 % de la valeur de tous les biens et services produits par les entreprises canadiennes.

Les banques à charte canadiennes viennent au premier rang, sur le plan des bénéfices nets, enregistrant des profits records de 6,3 milliards de dollars en 1996. Pour toutes les institutions de dépôt et de crédit confondues, les bénéfices nets s'élevaient à 9,5 milliards de dollars en 1996.

Statistique Canada soulignait que ce sont les sous-secteurs des services financiers électroniques (le Canada se classant au deuxième rang, derrière le Japon, pour la disponibilité des guichets automatiques), de la trésorerie, des services bancaires d'investissement ainsi que de financement des grandes entreprises qui ont été les plus rentables, grâce à une marge bénéficiaire de 40 cents pour chaque dollar de services produits en 1996.

3. Les résultats des assureurs IARD canadiens en 1997 et au cours du premier trimestre de 1998

Au quatrième trimestre de l'année 1997, les résultats des assureurs IARD canadiens se sont avérés positifs. Les primes nettes ont augmenté de 5,1 %, par rapport au même trimestre de l'année précédente, alors que les sinistres sont demeurés similaires. Les revenus nets après impôt s'élevaient à 449 millions de dollars, par rapport à 571 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 1996.

Pour l'ensemble de l'année 1997, les gains nets furent de 1,85 milliard de dollars, par rapport à 1,75 pour l'année précédente. Les primes nettes ont atteint, en 1997, la somme de 18,23 milliards de dollars alors que les sinistres nets se sont élevés à 12,98 milliards et les autres dépenses à 5,80 milliards. Les gains d'investissement furent de 2,21 milliards de dollars en 1997 par rapport à 2,29 milliards en 1996.

En ce qui concerne le premier trimestre de l'année 1998, les résultats tirés du dernier numéro de *Quarterly Report* se détaillent comme suit:

PREMIER TRIMESTRE - 1998 (en millions de dollars)	1998	1997
Primes nettes émises	4,278	4,042
Primes gagnées	4,538	4,492
Sinistres nets	3,879	3,315
Rapport sinistres à primes	85,5 %	73,8 %
Frais encourus	1,431	1,430
Gains techniques avant impôt	(759)	(229)
Rapport combiné	31,5 %	31,8 %
Revenus de placement avant impôt	539	552
Gains de capital	236	285
Revenus d'opération après impôt	75	403

4. Le dollar canadien hypothéqué par les affres de la crise asiatique et par la chute des prix des matières premières

Le 2 janvier 1998, le dollar canadien clôturait à 70,17 cents US par rapport au dollar américain. Depuis le début de l'année, le dollar canadien n'en finit plus de s'affaïsser, d'un plancher historique à un autre. Pendant le seul mois de juillet, la devise suintante a perdu deux cents. En cette fin de juillet, pour la première fois de son histoire, le huard tombait sous la barre du deux tiers de dollar

américain (66,66 cents US). Un seuil psychologique était atteint puisqu'il fallût alors déboursier au moins 150 \$ CAN pour 100 \$ US. Le 5 août dernier, notre devise étioyée a atteint un nouveau creux, en clôturant à 65,95 cents US. Rétrécissant encore comme une peau de chagrin, tout au long du mois d'août, malgré les interventions de la Banque du Canada, qui a dû prévenir les contrecoups de la crise monétaire russe, le dollar tombait sous la barre du 65 cents US, le 21 août dernier, en clôturant à 64,86 cents; puis, poursuivant sa dégringolade, il chutait la semaine suivante à 64,55 cents US, puis traversait le seuil des 64 cents US, le 26 août, l'une de ses pires journées, en perdant 2/3 de cent, glissant à 63,88. Le lendemain, il reculait encore de 57 centièmes à 63,31, une nouvelle marque historique, malgré l'intervention de la Banque du Canada qui commanda une remontée de 100 points de son taux d'escompte, lequel passait à 6 %. Certains ont qualifié cette intervention ratée de coup d'épée dans l'eau. Rien n'est moins sûr, car la chute du dollar aurait pu être non pas de 0,5 mais de 1,5 point, n'eût été de cette intervention de la la banque centrale.

Le lundi suivant, qualifié de lundi noir, la Bourse de New York perdait 512 points, la deuxième plus importante chute de son histoire, un plongeon de 6,4 %, qui a atteint les 19,3 % depuis les sommets de juillet de l'indice Dow Jones, entraînant dans sa chute, tel l'effet domino, les autres bourses du monde. Le dollar canadien, qui était remonté temporairement en haut de la barre des 64 cents US tombait à nouveau à 63,76, ce lundi fatidique. Depuis lors, notre huard n'a cessé de progresser. À notre date de tombée à la fin de septembre, il poursuivait encore sa lente ascension, s'accrochant au dessus des 66 cents américains, pendant que les institutions financières ramenaient vers le bas leur grille de taux hypothécaires.

Et pourtant, tous les stratèges estiment que le dollar canadien ne souffre d'aucun problème structurel. Cette glissade interminable, en dents de scie, serait principalement attribuable, selon eux, d'une part à la crise financière asiatique et, dans une moindre mesure, à la débâcle de la devise russe. En outre, le dollar canadien semble avoir été particulièrement affecté par la dégringolade des prix des matières premières, car 35 % des exportations canadiennes sont fondées sur les produits de base. Il faut compter aussi sur la recherche des valeurs refuges par les spéculateurs, notre dollar comptant pour très peu dans les portefeuilles internationaux, au regard du nouvel ordre international qui se profile derrière les silhouettes bien délinéamantées du dollar US et de l'euro.

Le rouble, dévalué par l'ancien premier ministre russe Kirienko, a continué sa descente aux enfers, malgré le rappel aux affaires de

M. Tchernomyrdine, le candidat désigné par le président au poste de premier ministre. Celui-ci, dès sa désignation et bien que non officiellement confirmé dans ses fonctions par la Douma (cette candidature a d'ailleurs été rejetée), a immédiatement refroidi les investisseurs en annonçant un plan de rééchelonnement des échéances des dettes de l'État. N'ayant plus les moyens de soutenir sa devise nationale, la Banque centrale russe a cessé de vendre des dollars aux autres banques et institutions financières de Russie. Le 26 août, les assureurs russes ont lancé un cri d'alarme en avertissant les autorités que leur obligation légale de conserver une partie de leurs avoirs, investie en bons du trésors russes à court terme, les mettrait au bord de la faillite après le rééchelonnement de ces bons. En l'espace de dix jours seulement, entre le 17 août et le 26 août, le rouble a perdu 20 % de sa valeur.

On peut se consoler en comparant la devise canadienne, si fébrile soit-elle, à d'autres valeurs monétaires anémiées. Le yen japonais, par exemple, a souffert considérablement des affres de la crise asiatique. Depuis le début de l'année et jusqu'à la fin du mois d'août, la devise nipponne a été dépréciée de 25 % environ par rapport au dollar américain, alors que la baisse du huard fut de 7,2 % par rapport à la devise de notre puissant voisin, après avoir atteint 71,05 cents US le 11 mars dernier. Notre dollar n'est d'ailleurs pas la seule devise à se battre contre le dollar américain, puisque la livre britannique a chuté de 4 % depuis son plus haut niveau, à la mi-mars, et le mark allemand, qui a dégringolé de 5,2 % depuis le 2 avril, alors qu'il avait atteint son plus haut niveau de l'année. Le dollar australien était lui aussi en chute libre, ne cotant qu'à 56 cents US à la fin août. L'ouragan financier de l'été 98 qui s'est abattu sur les économies de la planète semble avoir été l'une des pires crises des devises en 25 ans.

Devant les pressions des marchés, monétaire et obligataire, qui ont déjà donné le ton en annonçant le relèvement des taux d'intérêt, que pouvait faire le gouvernement face au huard qui perdait des plumes à vue d'oeil ? La Réserve fédérale américaine a-t-elle bien fait de ne pas intervenir trop tôt (fin septembre, baisse symbolique d'un quart de point du taux sur les prêts interbancaires) en abaissant ses taux d'intérêt, changeant ainsi le flux des capitaux et enlevant de la pression dans la marmite ? Lorsque les analystes sont unanimes à vanter les fondements sains de l'économie canadienne, la Banque du Canada a-t-elle eu raison d'abandonner sa politique de laisser-faire, considérant qu'une hausse de un point du taux directeur n'est pas significative ? Cette intervention, si faible soit-elle, a certes été un risque calculé face au danger de voir les taux

hypothécaires grimper et de voir ralentir la consommation intérieure et l'activité économique au pays, déjà anémiée.

Ce qui a rendu la baisse du huard particulièrement angoissante, c'est qu'il n'existait aucune solution raisonnable en vue, le remède étant pire que le statu quo. Là était le noeud gordien.

5. Le commerce de l'assurance dans le cyberspace

Une récente étude, menée en juin 1998 par Nielsen Media Research et par CommerceNet, mentionne que le nombre d'internautes américains et canadiens totalisaient 79 millions de personnes âgées de 16 ans et plus, par rapport à 58 millions d'utilisateurs en juin 1997, soit une augmentation de 36 %. La même étude dénombre 20 millions de personnes qui achètent par la voie du marché électronique, soit une augmentation de 37 % par rapport à l'an dernier, et l'on compte 48 millions de personnes qui utilisent le Web strictement pour comparer ou vérifier les prix. Qu'en est-il dans le marché de l'assurance ?

Le récent bulletin *INFO EXPRESS* publié en juillet 1998 par Ogilvy Renault rappelle que la création ex nihilo d'un site Web en matière d'assurance répond à un besoin émergent. Il donne pour exemple le site d'une importante société d'assurance américaine qui avait accueilli, en 1995, au total 275 000 visiteurs. L'année suivante, ce site était fréquenté par le même nombre de visiteurs, mais pendant chacun des douze mois ! S'il est vrai que le réseau Internet est surtout utilisé, dans l'assurance, à des fins promotionnelles, certaines compagnies opérant sans intermédiation commencent à offrir la possibilité d'accomplir virtuellement certaines opérations, soit l'achat d'assurance et la demande de règlement, en ayant recours à un procédé d'encryptage en vue de garder les informations confidentielles.

Nous apprenons, par la lecture d'un article de *L'Argus* (21 août 1998), que la Maaf, un assureur français, propose des polices d'assurance scolaire sur Internet. Les étudiants internautes pourront désormais s'assurer en quelques clics, les garanties entrant en vigueur dès le lendemain de la connexion, sous réserve de la réception de la prime.

Sur le plan juridique, le bulletin souligne que rien ne s'oppose au commerce électronique de l'assurance au Québec, puisque le contrat d'assurance est formé dès que l'assureur accepte la proposition du preneur, la police ne servant qu'à constater l'existence de ce contrat. Pour pallier à la carence de preuve découlant de la dématé-

rialisation de la transaction, le Code civil du Québec prévoit, aux articles 2837 à 2839, des dispositions permettant la preuve d'un contrat enregistré sur support informatique. Voici une conclusion du bulletin:

Ainsi une police d'assurance peut être valablement achetée par le truchement d'Internet. L'assuré soumet sa proposition sur un site Web et reçoit par courrier électronique une confirmation de l'acceptation de l'assureur. Le contrat est formé au moment et au lieu où l'assuré reçoit cette confirmation.

6. Québec nomme un nouvel Inspecteur général des institutions financières

Le Conseil des ministres a annoncé la nomination de Jean-Guy Turcotte, actuellement sous-ministre adjoint au ministère des Finances, au poste d'Inspecteur général des institutions financières, remplaçant Jacques Dumont. Il est entré en fonction le 29 août dernier. Économiste de formation, d'abord à la Banque du Canada de 1969 à 1976, Jean-Guy Turcotte a fait son entrée dans la fonction publique québécoise en 1976. De 1980 à 1988, il a été directeur de la recherche économique au ministère des Finances avant sa nomination comme sous-ministre adjoint à ce ministère, en 1988, une fonction qu'il occupait au moment de cette nomination.

7. ING renforce sa présence canadienne

L'une des plus importantes compagnies de services financiers au monde, dont l'actif est s'élevé à 640 milliards de dollars, le groupe ING, qui a son siège social aux Pays-Bas, a annoncé, en juin dernier, une entente visant l'acquisition par ING Canada, sa filiale canadienne, des opérations canadiennes du Groupe Guardian. Cette décision de ING de renforcer ses assises au Canada entraîne ainsi des coûts de 530 millions de dollars. ING devient l'un des chefs de file en assurance IARD au Canada avec des revenus de 1,8 milliard de dollars. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une transaction globale par laquelle ING - Amérique du Nord - vend ses opérations IARD aux États-Unis à Guardian Royal Exchange Plc.

8. Rapport de 1997 sur la tarification en assurance automobile

Dans son rapport annuel sur la tarification en assurance automobile – le vingtième du genre –, transmis au ministre d'État de l'Économie et des Finances, en mars dernier, et déposé

ultérieurement à l'Assemblée nationale, l'Inspecteur général, Jacques Dumont, présentait les résultats de l'analyse effectuée à partir des renseignements fournis par les assureurs privés qui pratiquent l'assurance automobile au Québec, notamment leurs expériences de sinistres, leurs pratiques et leurs tarifs.

En 1997, on comptait 137 assureurs qui étaient autorisés à pratiquer l'assurance automobile au Québec, une diminution de trois assureurs par rapport à l'année précédente.

Le rapport révèle que les assureurs à charte du Québec ont encore augmenté leur part du marché en 1996, recueillant 46 % du 1,87 milliard de dollars de primes souscrites, soit une augmentation de deux points de pourcentage par rapport à 1995, de sept points par rapport à 1993 et de dix-huit points par rapport à la période décennale 1986-1996.

9. Assurance médicament: premier bilan annuel

En dépit des craintes suscitées par l'entrée en vigueur du nouveau régime général d'assurance médicaments, en janvier 1997, les assureurs estiment que le bilan de la première année a été positif. Il y a eu des coûts supplémentaires, mais ils étaient anticipés. De plus, le partenariat créé entre les sociétés d'assurance de personnes offrant l'assurance médicaments et le Ministère de la Santé et des Services sociaux semble être fructueux et il devrait se perpétuer, du moins dans l'avenir immédiat.

Il faut aussi compter sur le nouveau programme pour contrer la mauvaise utilisation de médicaments lancé en avril dernier par l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Son slogan: *L'information est la meilleure prescription*. Sensibiliser les employés aux dangers de la mauvaise utilisation de médicaments ne peut être que bénéfique pour la santé financière des intervenants. La mauvaise utilisation de médicaments coûte cher. Les médicaments appropriés apportent une meilleure qualité de vie et des gains à long terme pour les employeurs.

10. La facture du verglas en hausse

Dans sa mise à jour publiée au début de l'été, le BAC avait établi la facture du verglas à 1,13 milliard de dollars, le montant le plus élevé de l'histoire canadienne, ventilé comme suit:

– au Québec, 612 000 réclamations pour une valeur de 924 millions de dollars;

– en Ontario, 84 139 réclamations pour une valeur de 213 millions de dollars.

En septembre 1998, le BAC donnait une conférence de presse portant sur la publication d'une étude de Standard and Poor's DRI qui montre que 700 000 demandes d'indemnité en provenance du Québec et de l'Ontario ont été traitées à la suite de la tempête. Le BAC en a profité pour annoncer sa dernière mise à jour, un chiffre sans précédent pour l'industrie canadienne de l'assurance. Jusqu'à septembre, les indemnités versées ont coûté 1,4 milliard de dollars aux compagnies d'assurance.

Sur le plan de l'indemnisation publique, le Gouvernement fédéral a versé au Gouvernement québécois, le 18 août dernier, une somme de 100 millions de dollars pour dédommager les victimes du verglas, cette somme s'ajoutant à la contribution de 50 millions initialement allouée au Québec au début de la crise, le 17 janvier dernier.

Le bilan ultime des dommages et leur indemnisation publique et privée ne seraient pas finalisés avant l'an prochain.

Par contre, la crise du verglas aura eu des retombées positives pour l'économie selon Standard and Poor's. Les indemnités ont entraîné des ventes supplémentaires de l'ordre de 2,2 milliards de dollars au Canada, ce qui a ajouté 1,1 milliard de dollars au produit intérieur brut. Elle a indirectement créé 16 000 emplois, dont 10 000 au Québec.

Le BAC a mentionné qu'il ne prévoyait pas une hausse des primes d'assurance, tout en observant que les changements climatiques depuis le début des années 1990 faisaient pression sur les prix.

II. Divers fonds d'indemnisation de terrains contaminés

Selon le secrétaire d'État responsable de Développement économique, les travaux nécessaires à la décontamination de terrains pollués au Québec s'élèveraient à 4,5 milliards de dollars d'ici 10 ans. Nous ignorons le coût total dans l'ensemble du Canada, qui compterait 3 000 sites urbains contaminés. Bénéficiant de subventions fédérale, provinciale et municipale, le Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites contaminés (CEMRS) a été constitué dans le but de favoriser le développement de technologies de pointe en vue de décontaminer les sites et de les rendre attrayants pour des investisseurs potentiels.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de programmes d'assurance canadiens visant à garantir les coûts de décontamination. Aux États-Unis, il y a plusieurs types de fonds publics ou privés visant à indemniser un propriétaire appelé à investir des montants importants en vue de décontaminer un terrain selon les normes requises.

À titre d'exemple, l'État du Connecticut a mis en place un fonds collectif obligatoire à l'égard de tout nouveau propriétaire de terrain. Un montant égal à 3 % de sa valeur est ainsi prélevé par l'État et mis en réserve dans un fonds spécial. Les origines d'une contamination peuvent s'étaler sur de longues années. L'idée est de répartir le risque entre différents propriétaires plutôt que de faire supporter par un seul individu les conséquences financières liées à la décontamination.

Il existe aussi sur le marché des garanties d'assurance qui visent l'indemnisation des frais encourus d'un propriétaire qui est obligé légalement de décontaminer son terrain, pourvu que les conséquences de la contamination existante n'aient été ni voulues ni prévues par lui au moment de l'acquisition du terrain.

12. Nouveau partenariat entre le CAA-Québec et deux assureurs

Désireuse d'offrir à ses 650 000 membres de nouveaux services d'assurance automobile, le CAA-Québec a conclu, au début de septembre, une alliance d'une durée de dix ans avec deux assureurs, soit BÉLAIRdirect et le Groupe Commerce, filiale d'ING Canada. Cette nouvelle entente remplace l'ancien partenariat qui existait entre le CAA et La Capitale. D'ores et déjà, les deux assureurs ont dévoilé leur produit vedette, nommé *Protection du bon dossier*, permettant aux assurés de se prémunir contre les hausses de primes automobiles pouvant survenir à la suite d'un accident, jusqu'à concurrence de deux accidents pour lesquels l'assuré serait éventuellement tenu responsable.

13. Les résultats des Lloyd's pour l'année 1995

Les résultats des Lloyd's, traditionnellement annoncés avec trois ans de décalage, démontrent une chute du bénéfice de 0,8 %. Les activités assurantielles représentaient 1,013 milliard de livres en 1994, par rapport à 1,005 milliard de livres sur l'exercice 1995. Si la rentabilité de l'institution tricentenaire s'est effritée sur un plan technique, les Lloyd's ont néanmoins amélioré en 1995 le résultat global de 4,9 %, à 1,149 milliard de livres, grâce à un

surplus de réserves constituées pour les exercices antérieurs. L'institution britannique semble afficher un certain pessimisme pour les deux exercices à venir à cause des bas niveaux de tarification de 1996 et de 1997 qui ont fait chuter les primes.

14. Une nouvelle étude sur les liens entre le cancer et les champs magnétiques

Une étude intitulée *Risk of leukemia in children living near high-voltage transmission lines*, publiée dans *Journal of Occupational and Environmental Health* (vol. 40, n° 2, février 1998), menée auprès de 120 000 enfants de trois districts de Taipei, à Taiwan, conclut que l'incidence de leucémie est au moins deux fois plus élevée parmi ceux qui habitent à moins de 100 mètres de lignes de transmission de 69 à 345 kilovolts. Sept enfants, parmi les 11 000 enfants résidant à proximité de ces lignes, ont développé une leucémie entre 1987 et 1992.

Cette étude a jeté un pavé dans la mare, qui s'était calmée depuis la publication l'an dernier des résultats d'autres travaux concluant à l'absence de lien entre les lignes de transmission électrique et le cancer, notamment une enquête publiée en juillet 1997 dans le *New England Journal of Medicine* (vol. 337, n° 1, juillet 1997).

Il faudra attendre l'an prochain pour en apprendre encore un peu plus, puisque seront publiés les résultats de deux enquêtes d'envergure menées au Canada.

Pour le lecteur intéressé, la revue *Assurances* a déjà décrit quelques études antérieures à ce sujet (voir *Les champs électromagnétiques et l'assurance*, janvier 1995, n° 4).

15. Les victimes survivantes de l'Holocauste enfin compensées par l'assurance

L'un des plus récents rebondissements financiers de la deuxième guerre mondiale, après celui du remboursement par les banques suisses des avoirs bancaires des victimes de l'Holocauste, concerne le dédommagement des victimes juives et leurs héritiers par diverses sociétés d'assurance italiennes, allemandes, françaises et suisses qui avaient refusé jusque-là d'effectuer les remboursements dus en vertu de contrats d'assurance émis avant le deuxième conflit mondial. À titre d'exemple, l'assureur italien Assicurazioni Generali s'est engagé, vers la mi-août, à leur verser un montant de 100 millions de dollars en guise de dédommagement.

16. Deux séismes consécutifs majeurs en Papouasie-Nouvelle Guinée

Dans le lagon paradisiaque du Sissano, dans la province du Sepik occidental, en Papouasie-Nouvelle Guinée, un raz-de-marée causé par deux séismes, le 20 juillet dernier, a entraîné 3 000 morts et 6 000 sans-abri. L'eau a submergé 30 km de côte et emporté sept villages densément peuplés. Selon les observateurs atterrés, il ne restait plus, dans les ruines cadavériques, que des palmiers déchiquetés et des mares d'eau croupie d'où émanaient des relents de corps en décomposition.

17. Les inondations chinoises de l'été 1998

Les inondations qui ont perduré en Chine, tout au long de l'été 1998, seraient aussi dramatiques que celles qui ont affligé les Chinois en 1954, qui avaient fait 33 000 morts. De nombreuses régions ont été complètement englouties. L'hécatombe chinoise a fait jusqu'ici 4 000 morts, une statistique non officielle, et plus de 4 millions de maisons ont été immergées et près de 50 000 têtes de bétail anéanties. Un million de militaires ont été affectés aux opérations de secourisme et de prévention. Des états d'alerte ont été proclamés dans de nombreuses villes chinoises, telle Harbin (9 millions d'habitants), Jingjiang (500 000 d'habitants), Wuhan (7 millions d'habitants).

Tel l'hydre de la mythologie, dont les têtes repoussaient sans cesse, le long fleuve Yang-tsé ne cessait d'enfler. Atteignant un nouveau pic de crue, le fleuve engloutissait, à la mi-août, plus de 20 millions d'hectares, soit la moitié du territoire de la France. 15 millions de Chinois ont dû être déplacés et 250 millions de personnes ($\frac{1}{5}$ de la population) furent directement affectées par la catastrophe.

Il semble que la facture totale (dégâts matériels et pertes économiques), s'élèverait, à la fin du mois d'août, à plus de 25 milliards de dollars, ainsi estimée par le chef du programme de l'ONU pour l'environnement, alors que les autorités chinoises diffusaient des nouvelles alarmistes sur la propagation des eaux dans le principal champ pétrolier du pays. En effet, les crues du fleuve Nen ont provoqué la rupture des digues et menacé le champ pétrolier de Daqing, qui compte 20 000 puits. On y dénombrait, le 25 août dernier, 3 000 puits inondés, se traduisant par une baisse de production de près de 11 000 tonnes par jour, soit environ 7 % de la production quotidienne.

Dans la région voisine de Mongolie intérieure, habituellement très sèche, 410 000 personnes étaient sans abri depuis le 8 août. De nombreux cas de choléra et de typhoïde ont été signalés. Dans la région russe de Tchita, où l'état d'urgence a été proclamé, 4 000 habitations ont été détruites.

La presse officielle a commencé à mettre en cause la déforestation excessive, jugée responsable d'une accélération de l'érosion, due à l'exploitation éhontée des grandes zones forestières, dont la forêt de Chuanxi, au sud-ouest de la Chine (4,63 millions d'hectares). L'agence *Chine nouvelle* a reconnu que cette seule forêt faisait l'objet d'un abattage et d'un commerce massifs par plus de 70 sociétés d'exploitation, qui ont vendu quelque 120 millions de mètres cubes de bois au cours des dernières décennies. De plus, il semble que les autorités de Pékin, concentrant leurs efforts sur les grands travaux d'aménagement des campagnes et sur la construction de barrages gigantesques, tel celui des Trois-Gorges, ont négligé l'entretien des digues traditionnelles et sous-estimé les conséquences de la déforestation.

18. La troisième édition de la carte mondiale des catastrophes naturelles

La Munich Re récidive, pour la troisième fois, en publiant une carte fouillée des lieux et sites répertoriant tempêtes, tremblements de terre, inondations et autres cataclysmes dont les dommages se chiffrent, d'année en année, par des sommes dépassant les milliards de dollars. Cette édition, entièrement révisée, constitue une source documentaire essentielle pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des risques naturels à haute sévérité: assureurs, scientifiques, géologues, organismes publics, et autres. Pour la première fois, le réassureur allemand a utilisé les techniques de la cartographie digitale, comprenant une carte maîtresse et des cartes accessoires. À titre d'exemple innovateur, l'une des cartes accessoires est émaillée de renseignements basés sur les changements climatiques, composant avec l'effet El Niño et les répercussions engendrées à l'échelle planétaire.

19. Le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers a déposé son rapport

L'équipe de huit membres présidé par Harold Mackay, avocat et ancien président de la Banque fédérale de développement, a soumis son rapport au ministre des Finances, le 15 septembre dernier, après vingt mois de consultation. Le ministre l'a immédiatement

déposé au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes qui entameront des audiences publiques permettant de recueillir les points de vue de tous les milieux intéressés.

Le rapport de 192 pages, qui accouche de 124 recommandations, est articulé, autour de trois pôles: primo, accroissement de la concurrence et de la compétitivité; deuzio, meilleure protection et plus grande responsabilisation des consommateurs; tertio, amélioration de notre cadre de réglementation prudentielle.

En général, le rapport semble avoir été bien reçu, sauf par le milieu des assurances. En effet, le Bureau d'assurance du Canada et l'Association canadienne de l'assurance et des conseillers financiers s'opposent énergiquement aux recommandations du rapport portant sur la vente de l'assurance par les banques, à même leurs succursales, dès l'an 2002.

En ce qui concerne les importantes mégafusions bancaires qui pointent à l'horizon, elles ne pourraient se faire qu'après la tenue des audiences publiques. Sur ce point, le rapport préconise que les fusions des banques devraient être admises, après qu'un examen eut déterminé que l'impact ne serait pas négatif en termes d'intérêt public. Il recommande, notamment, une législation pour protéger la confidentialité des informations personnelles sur les consommateurs et pour prohiber les ventes liées, c'est-à-dire l'octroi de prêts en échange de l'achat d'autres services financiers de l'institution prêteuse.

Le rapport recommande aussi la nomination d'un ombudsman pour étudier les plaintes à l'encontre du secteur des services financiers. Autre recommandation, les banques étrangères devraient être autorisées à faire des affaires au Canada, par l'intermédiaire des succursales de leurs sociétés mères.